



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Toute demande de remboursement doit être acheminée au club de soccer le Mondial par écrit (poste ou courriel à soccerlemondial@hotmail.com). Dans ce document écrit, les motifs de la demande doivent être clairement énoncés.
- Les frais d'affiliation à l'association régionale de soccer seront retenus du montant initial de l'inscription.
- Des frais fixes administratifs seront également retenus. (30\$)
- Si le joueur a déjà participé à des camps ou des entraînements, le calcul de remboursement se fera au pro rata des activités du Club.
- La tenue du participant ne peut être remboursée.
- La date limite pour demander un remboursement est le 1 juin 2016.

Conseil d'administration du club de soccer le Mondial

Formulaire de demande de remboursement

Information sur le joueur	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Catégorie :	
Équipe :	
Adresse :	
Code postale :	
Téléphone :	

Autres informations	
Entraîneur :	
Remboursement fait au nom de :	

Raison de la demande de remboursement